

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 juin 2009 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Brigitte Bolduc, représentante de Lac Poulin
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Robert Joly, représentant de Saint-Martin
Roger Carette, représentant de Ville Saint-Georges
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Marc Grenier, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Lachance, président et représentant de la municipalité de Saint-Gédéon de Beauce.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3845-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 12.1 Dépôt d'une mise en demeure de Convoyeurs BMG Inc.;
- 12.2 Collecte sélective après mai 2010;
- 12.3 Rencontre avec les représentants du MDDEP, Genivar et les élus municipaux;
- 12.4 Peintures Récupérées du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3846-09

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2009

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mai 2009 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 18 juin 2009;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de mai 2009;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2009, selon les données fournies par l'entrepreneur;
- État des revenus et dépenses au 30 avril 2009.

RÉSOLUTION NO: 3847-09

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Brigitte Bolduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-900336 à #C-900419 inclusivement, de même que les chèques #C-290165 à #C-290227 inclusivement, pour un déboursé total de 197 104.10\$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Elzéar Dupuis, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2010.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO: 3848-09

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-PHILIBERT - COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Philibert, via son terrain de jeux pour les jeunes, a l'intention d'initier ces derniers au compostage lors d'activités estivales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Philibert a adopté en date du 01 juin 2009 sa résolution #09-57, à l'effet de demander à la Régie qu'elle fournisse gratuitement un composteur domestique et un aérateur, de même que la formation adéquate à ce projet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie soit autorisé à fournir gratuitement à la municipalité de St-Philibert un composteur domestique, ainsi qu'un aérateur;

QUE Madame Audrey Poulin, employée à la Régie, soit chargée de donner la formation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3849-09

DISPOSITION DE MÉTAUX

CONSIDÉRANT que le 23 avril 2009, la Régie a adopté sa résolution #3826-09, à l'effet d'accepter l'offre faite par Monsieur Sylvain Poulin de Opération Vieux Métaux;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 mai 2009, Opération Vieux Métaux a avisé la Régie d'une nouvelle baisse de prix des métaux et qu'il ne paierait plus la Régie pour les métaux ferreux et qu'il paierait 0.05\$/livre pour les métaux non ferreux;

CONSIDÉRANT que l'information relative à cette baisse de prix a été validée auprès de Monsieur Jocelyn Lessard de AIM Québec;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Robert Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte temporairement l'offre déposée par Opération Vieux Métaux, le 28 mai 2009;

QUE le secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte soit mandaté pour suivre ce dossier et ce, de façon mensuelle, dans les intérêts de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3850-09

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Maheux
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Roland Jr Lachance, domicilié au 1419, 16^e rue, Saint-Côme-Linière, soit engagé comme étudiant pour travailler pour la Régie au cours de l'été 2009;

QUE Monsieur Lachance soit rémunéré selon le taux du salaire minimum.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3851-09

OPÉRATEUR AU SYSTÈME DE PESÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Tommy Lapierre, domicilié au 1195, route Kennedy à Saint-Côme-Linière, soit embauché rétroactivement au 30 mai 2009 comme opérateur du système de pesée les samedis avant-midi, ainsi que lors de certains congés fériés;

QUE Monsieur Lapierre soit rémunéré au taux horaire de 11.19\$ l'heure plus 8.5% à titre de compensation, et ce, en conformité avec la politique de travail des employés de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3852-09

OPÉRATION SYSTÈME DE TRAITEMENT

CONSIDÉRANT que la Régie avait formé un comité de travail par sa résolution #3841-09, afin d'analyser les soumissions reçues dans le dossier de fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement et de faire rapport à ce conseil;

CONSIDÉRANT que ce comité s'est réuni en date du 02 juin 2009 et a analysé la seule soumission reçue, soit celle de Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc.;

CONSIDÉRANT que le rapport de ce comité de travail est déposé à chacun des membres de ce conseil et qu'il fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que le comité recommande à ce conseil la soumission déposée par Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc., laquelle s'élève à 101 100.00\$ dollars plus taxes pour une durée maximale de 24 mois;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par le comité;

QUE ce conseil accorde à Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc. le mandat d'opération du système de traitement des eaux de lixiviation, à compter du 1^{er} juillet 2009 pour une durée de 12 mois avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle de 12 mois au-delà du 30 juin 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3853-09

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

- CONSIDÉRANT** que la Régie prévoit faire des travaux à son lieu d'enfouissement;
- CONSIDÉRANT** que Messieurs Jean Bernier et Patrick Béland, ingénieurs chez Genivar ont demandé des prix sur invitation à trois (3) laboratoires pour faire une étude géotechnique;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu deux (2) offres soient :
LVM – Technisol 6 990.00\$ plus taxes
Inspec-Sol15 000.00\$ plus taxes
- CONSIDÉRANT** que Inspec-Sol a fait parvenir son offre par télécopieur contrairement à ce qui était demandé;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ par Madame Brigitte Bolduc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce mandat soit confié à LVM – Technisol selon l'offre déposée;
- QUE** les frais inhérents soient payés par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Copie d'une lettre datée du 28 mai 2009 et adressée à Monsieur Maxime Bernier dans le dossier infrastructure Canada – Chantiers Canada.

RÉSOLUTION NO: 3854-09

MISE EN DEMEURE

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 10 juin 2009, Me Alain Pard a fait parvenir à la Régie, au nom de sa cliente, Convoyeurs B.M.G. Inc., une mise en demeure dans le dossier de fourniture de conteneurs;
- CONSIDÉRANT** que dans cette mise en demeure, la Régie a dix (10) jours pour renverser sa décision prise par sa résolution #3842-09 adoptée le 21 mai 2009 sans quoi, un recours en dommages et intérêts pour perte de profit et dommages sera entrepris solidairement contre la Régie et contre son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte;
- CONSIDÉRANT** que ces documents ont été transmis à Me Pierre Laurin de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay afin qu'il prenne la défense des personnes concernées;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine les décisions et les actions prises dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3855-09

SUIVI DE LA MISE EN DEMEURE DE CONVOYEUR BMG INC.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Carette
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur réception de l'avis juridique demandé à Me Pierre Laurin dans ce dossier, une assemblée spéciale des membres de ce conseil soit convoquée par le président de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3856-09

AGRANDISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE suite à la suggestion de Monsieur Roger Carette, une évaluation des coûts projetés pour agrandir la déchetterie de 50% de sa superficie soit demandée.

ADOPTÉE

INFORMATION

Rencontre le 15 juillet 2009

Les membres de ce conseil sont informés qu'une rencontre entre les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ingénieurs de Genivar et les élus (es) des municipalités parties à la Régie sera tenue le 15 juillet à l'Hôtel de Ville de Saint-Georges, afin de faire le point sur les travaux à entreprendre au lieu d'enfouissement, afin de le rendre conforme.

Collecte sélective après mai 2010

Il est convenu que la Régie poursuive ce dossier selon les décisions mentionnées dans sa résolution #3708-08, adoptée le 17 juillet 2008.

Peintures Récupérées du Québec

Monsieur Marco Marois propose que chaque municipalité faisant partie de la Régie récupère la peinture, les huiles usées et certaines autres matières avec Peintures Récupérées du Québec et que ce soit la Régie qui s'occupe de ce dossier dans les municipalités.

Monsieur Robert Joly mentionne que c'est la responsabilité de chacune des municipalités et non celle de la Régie.

La Régie contactera Peintures Récupérées du Québec dans ce dossier et un rapport sera fait à la table de ce conseil.

RÉSOLUTION NO: 3857-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20h06.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ÉRIC LACHANCE

ROGER TURCOTTE